

Nom : <i>Delalande</i> Prénoms : <i>Gustave René</i> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <i>22</i> Classe de mobilisation :
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.
Né le <i>12 Février 1891</i> , à <i>Vernantes</i> , canton de <i>Longue</i> , département de <i>Maine-et-Loire</i> , résidant à <i>Vernantes</i> , canton de <i>Longue</i> , département de <i>Maine-et-Loire</i> , profession de <i>cultivateur</i> , fils de <i>Auguste Honoré</i> et de <i>Marionneau Marie</i> , domiciliés à <i>Vernantes</i> , canton de <i>Longue</i> , département de <i>Maine-et-Loire</i> Marié le		Renseignements physiognomiques complémentaires : Cheveux : <i>chat moyen</i> Yeux : <i>bleu</i> Front. { Inclinaison : <i>vertical</i> Hauteur : <i>forte</i> Largeur : <i>d.</i> Nez... { Dos : <i>cave</i> Base : <i>horizontale</i> Hauteur : <i>moyenne</i> Saillie : <i>d.</i> Largeur : <i>d.</i> Visage : <i>allongé et étroit</i> Degré d'instruction générale : <i>2</i> Taille : 1 mètre <i>67</i> centimètres. Taille rectifiée : 1 m. cent. Marques particulières
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.		CORPS D'AFFECTATION.
Classé dans la <i>1^{re}</i> partie de la liste en 19 <i>12</i> (<i>Jeune faiblesse</i>) Classé dans la <i>1^{re}</i> partie de la liste en 19 (<i>Trait bon le 31 août 1913. (Section extraordinaire.)</i>)		NUMÉROS
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.		au contrôle spécial.
Inscrit sous le n° <i>23</i> de la liste <i>cantonale de Longue</i> Incorporé à compter du <i>1^{er} octobre 1913</i> . Prêté au corps le <i>9 octobre 1913</i> <i>110th Rég^t d'Infanterie</i> pour la France le <i>30 août 1914</i> , combat de <i>Bersonecourt</i> (ardennes) avec ministériel dès <i>8 octobre 1914</i> à <i>Saoudun</i> .		MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. Disponibilité et réserve de l'armée active. Armée territoriale et sa réserve.		<i>110th Rég^t d'Infanterie</i> à <i>Saoudun</i> . <i>3518</i>
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE		
Dates.	Communes.	Sous-division de région.
		D domicile. R résidence.
CAMPAGNES.		BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne : du <i>2 août 1914</i> au <i>30 août 1914</i> .		
PÉRIODES D'EXERCICES. { Réserve... { 1 ^{re} dans l... du... au... { 2 ^e dans l... du... au... { Supplémentaire dans l... du... au... Armée territoriale. { 1 ^{re} dans l... du... au... { Supplémentaire dans l... du... au... Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. { Du... au...		ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de LA LIBÉRATION du service militaire. Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).